

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Dusan SIDJANSKI

Culture européenne, fondement du  
fédéralisme européen

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1997, tome 92a, p. 58-72

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

## Chez les Anciens

Conférences des Rencontres de Saint-Maurice  
1996 de l'Association des Anciens du Collège de  
l'Abbaye: Europe des cultures et de l'esprit



# Culture européenne, fondement du fédéralisme européen

Conférence du professeur Dusan Sidjanski

Monseigneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est un grand privilège pour moi de m'adresser aujourd'hui à vous pour vous parler d'un thème qui nous concerne en tant que Suisses et Européens et qui, je le crois, est plus qu'actuel. Je voudrais à cette occasion rendre hommage à un grand Suisse, à un grand Européen qu'était Denis de Rougemont, mondialement connu pour son ouvrage: *L'Amour et l'Occident*. Son opuscule *Penser avec les mains* définit l'homme philosophe et penseur mais aussi l'homme d'action. En effet, Denis de Rougemont a joué un rôle majeur tout au long de l'évolution de l'Union européenne.

Une brève introduction esquissant la problématique d'aujourd'hui sera suivie par un tour d'horizon de la culture commune et sa diversité

qui crée des tensions créatrices en Europe. J'aborderai en deuxième lieu, l'Europe fédéraliste. Dans quelle mesure l'Union européenne s'oriente vers un certain type de communauté fédérale? Je suis persuadé que nous ne nous orientons pas vers la constitution d'un super Etat européen, mais plutôt vers une communauté diversifiée d'Etats européens au sein de l'Union. Ainsi s'établit le pont de façon tout à fait naturelle, entre la culture, les principes et les valeurs du fédéralisme et peut-être cette Union européenne qui est en train de se former.

Dans ma conclusion, après avoir évoqué cette orientation que j'espère fédéraliste de l'Union, j'évoquerai quelques défis qui se présentent aujourd'hui. Ensuite, je mentionnerai, je ne veux pas la passer sous silence, l'épreuve que constitue le conflit en Yougoslavie pour bien montrer quelle régression représente ce conflit par rapport aux avancées de l'Europe occidentale. En conclusion, je mettrai l'accent sur la mondialisation. D'un côté la mondialisation dans certains secteurs et, d'autre part, la volonté d'affirmer la singularité, l'élément original, historique qui est singulier, nous le savons, et qui, en quelque sorte, s'oppose à cette mondialisation. Ma conclusion, vous le devinez, sera que la méthode fédéraliste, non pas nécessairement l'Etat fédéral, mais la méthode en tant que telle, est seule capable de concilier ces deux extrêmes, ces deux tendances que nous observons et qui parfois sont contradictoires.

## I

Pour commencer, pourquoi ce thème est-il actuel? Certes, il y a un historique de la Communauté européenne, de tous ces mouvements qui ont abouti à la création de la Communauté européenne. Mais ce qui est actuel, c'est au fond le problème des valeurs et des principes. Pourquoi, parce que, précisément, les défis après l'effondrement du mur de Berlin et du bloc communiste, suivis de la désintégration de l'Union soviétique et de la Yougoslavie, ce sont autant de défis qui portent aussi sur les valeurs et sur la culture européenne. C'est un thème qui est au centre, en quelque sorte, de l'actualité bien que, très souvent, on n'en parle pas directement. C'est un défi fondamental et une épreuve pour l'Europe tout entière.

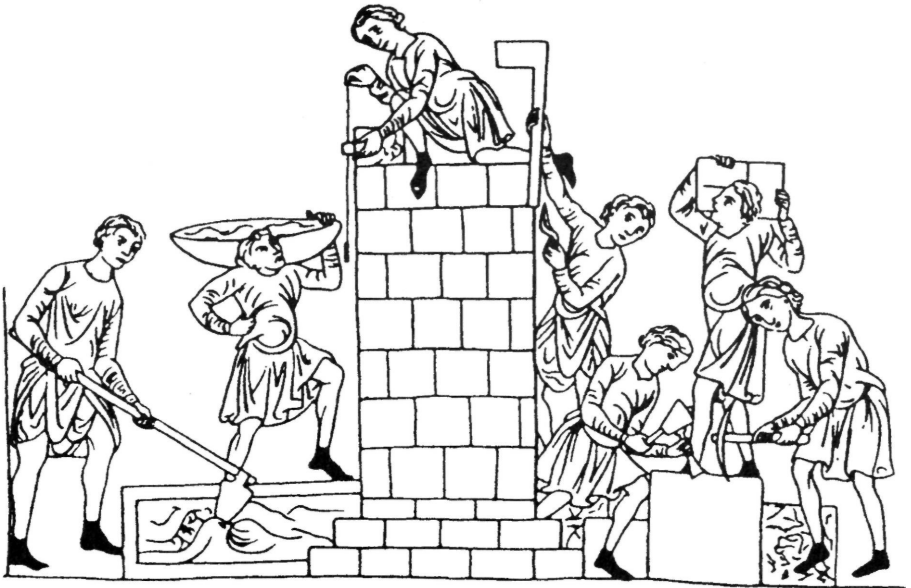
Le premier point que je vais aborder, c'est la *culture commune*. Denis de Rougemont avait décrit les éléments de cette culture commune en se référant en particulier à l'héritage culturel. Et dans cet héritage culturel, il mentionnait tous les produits d'une société, d'une culture. Il n'excluait aucun des produits importants parmi lesquels évidemment l'appart de



la religion et de la philosophie, l'apport des arts et des lettres, l'apport des sciences et de la technologie. Les idéaux politiques, la façon d'organiser la politique, de la concevoir, tout ceci, d'après lui, faisait partie de la culture européenne. Et ce qu'il retrouvait de commun, ce sont les principes et les valeurs qui doivent énormément au christianisme, aux différentes religions, mais aussi aux apports extérieurs. Car ce qui caractérise cette culture c'est qu'elle a été toujours ouverte sur l'extérieur. Ce foyer culturel doit être maintenu ouvert à d'autres cultures à l'avenir.

Quels sont les autres éléments que Denis de Rougemont mettait en relief? Evidemment la dimension historique, la mémoire de l'histoire. Et tout à fait par hasard, j'ai trouvé, l'autre jour, une citation que je voudrais vous lire. Il s'agit d'un article intitulé *Avoir vingt ans*. Ce sont les étudiants d'un collège à Reims qui écrivent: *ce qui nous mine de l'intérieur, c'est la perte de mémoire, l'illustration du slogan, du passé faisons table rase*. Insidieusement sous la pression des technologies, de la cybernétique et des usages incontrôlés l'amnésie s'est développée, nous privant d'une appartenance réelle à l'histoire. Et ils citent, «nous assistons à la mise en œuvre d'un temps sans rapport avec le temps historique, c'est-à-dire un temps mondial». Or, toute l'histoire s'est faite dans un temps local, le temps local de la France, celui de l'Amérique, de l'Italie, de Paris et même de Reims. Denis de Rougemont aussi, lorsqu'il parle de l'informatique, se réfère au temps. Il dit qu'il y a un élément positif, l'informatique accélère les calculs mais c'est l'aspect quantitatif. Mais nous savons qu'il y a un temps biologique. On peut accélérer le développement d'une plante mais pas à outrance. De même, pour la maturation des hommes qui serait mieux placé, sinon vous qui autrefois avez fréquenté ce Collège ou

bien qui y enseignez, pour savoir que la maturation chez les hommes ne se fait pas d'un jour à l'autre. Ainsi le temps historique, le temps psychologique ne peuvent pas être compressés par l'informatique. D'où l'opposition, en quelque sorte une contradiction, entre l'utilisation de ces outils d'informatique et de communication, de l'information quasi instantanée en particulier dans le domaine des finances, de la globalisation et le temps psychologique, ce temps en profondeur qu'est le temps historique, la mémoire. Et c'est un des éléments qui caractérisent précisément la culture européenne.



Deuxième aspect important: tout au long de la formation de cette culture, notamment au Moyen Age, différents courants traversaient l'Europe. Vous ne pouvez citer un peintre, un musicien, un artiste qui n'aient pas fréquenté des artistes d'autres pays. Pensez simplement à Mozart ou à Rembrandt ou à Velasquez qui va aller à Rome et d'où il empruntera une façon de peindre aux Italiens pour la transposer ensuite en Espagne. La culture européenne s'est formée grâce à ces courants à l'époque où les frontières n'ont pas joué un grand rôle. Aussi constate-t-on que la culture européenne a précédé la création de l'Etat-nation. Elle lui est donc antérieure et elle dépasse les frontières. Elle n'a pas les mêmes frontières linguistiques et culturelles que celles politiques des Etats-nations. Ayant précédé les Etats-nations, la culture européenne se caractérise par un pluralisme et de multiples tensions. Outre les apports

intérieurs du christianisme, de la Grèce, de Rome que l'on cite toujours, l'apport de la culture arabe est fondamental. D'ailleurs, un écrivain comme Rémy Braque dans son ouvrage «Europe la voie romaine» insiste sur cet aspect de *secondarité de la culture européenne* capable précisément de se nourrir, de s'enrichir d'autres cultures et ouverte sur le monde tout entier. C'est le pluralisme culturel qui est à la base même des aspects communs, malgré la très grande diversité due à des tensions, voire des oppositions et des extrêmes qui coexistent à l'intérieur même de cette culture. Ce pluralisme culturel est le fondement, dit Denis de Rougemont, du fédéralisme européen qui allie les éléments communs de la culture et la diversité qui fait la richesse de l'Europe. Il s'agit de multiples foyers créateurs qui existent et développent leur énergie dans la diversité. C'est en partant de ces éléments et en se prévalant de son expérience suisse - ayant écrit plusieurs ouvrages dont *Mission et démission de la Suisse - que* Denis de Rougemont dégage les principes du fédéralisme.

Parmi les principes essentiels, le principe fondamental qui a été le point de ma rencontre avec Denis de Rougemont en 1955, c'est la reconnaissance de la personne humaine. Par des cheminements différents, nous sommes parvenus à la même conclusion: la reconnaissance de la personne ainsi que des communautés de personnes dans leur diversité. L'acceptation de l'autre, c'est l'apport du christianisme qui est la base de la société et de la culture européennes. Une deuxième valeur fondamentale, c'est la tolérance. Dans le monde et en Europe des conflits ont éclaté qui sont porteurs d'une intolérance violente des uns à l'égard des autres. D'où l'actualité et l'importance vitale de la reconnaissance de la personne, de la tolérance et des autres principes fédéralistes tels que la libre association entre Etats et communautés politiques. On ne peut pas l'imposer mais il faut que les uns et les autres, s'ils le désirent, puissent y adhérer librement. Un autre aspect tout aussi fondamental dans la perspective fédéraliste, c'est l'absence d'hégémonie. Et nous savons par l'expérience de l'histoire suisse, les problèmes posés et les tensions résultant des volontés hégémoniques d'un des grands cantons. L'équilibre entre les pouvoirs des membres se substituant à la volonté hégémonique est un principe fondamental du fédéralisme. Voilà une question actuelle que la réunification de l'Allemagne n'a pas manqué de soulever. L'Allemagne va-t-elle devenir l'élément dominant? de quelle façon? Pourra-t-on garder l'équilibre qui a été mis en place au départ de la Communauté européenne? Pourrons-nous maintenir l'équilibre ou aurons-nous de plus en plus une évolution vers la domination d'un grand pays? Un autre aspect tout aussi fondamental, c'est le respect des communautés minoritaires à l'intérieur d'un Etat ou

d'une communauté d'Etats. Le conflit dans l'Asie centrale et ex-Union soviétique, les conflits en ex-Yougoslavie sont en grande partie dus précisément à la non-reconnaissance des communautés minoritaires et à la volonté de les assimiler ou de les expulser quand ce n'est de les exterminer. Il y a là une rupture avec certains des principes fondamentaux du fédéralisme.

Enfin l'équilibre dans la fédération est également garanti par l'autonomie des unités qui forment l'union; l'autonomie qui a pour complément leur participation à l'œuvre commune. Il s'ensuit une double représentation à l'exemple de la représentation des cantons et la représentation du peuple. La question en Europe sera un peu plus compliquée étant donné la distance entre citoyens et institutions. Dès lors se posera de plus en plus la question des intermédiaires, des canaux que permettent de rapprocher le citoyen des institutions au sommet. C'est un des problèmes des plus importants aujourd'hui dans la construction européenne que l'on évoque sous le terme de démocratisation et de citoyenneté. On se réfère précisément à la volonté de représenter à la fois les peuples européens et les Etats membres, voire les régions et les collectivités publiques qui font partie de l'Union. Voilà donc quelques éléments de cette conception du fédéralisme que j'ai d'ailleurs repris aussi dans mon ouvrage puisque ce sont les principes et les valeurs de base sur lesquels se fonde le fédéralisme et qui reflètent l'essence de la culture européenne<sup>1</sup>. La cause est commune entre culture européenne et fédéralisme européen.

En jetant un regard sur un passé récent, ce qui m'impressionne c'est de voir le chemin parcouru mais aussi le rôle joué par la pensée, par les idées-forces. Certes, les hommes politiques sont importants en tant qu'acteurs de la vie politique. Mais il est tout aussi intéressant de voir le rôle que jouent les idées: à la suite de Goudenhove-Calergi, Denis de Rougemont a défini en 1947, au Congrès de Montreux en Suisse, les principes du fédéralisme européen. Il va les décliner devant un auditoire de fédéralistes européens dont plusieurs avaient appartenu à la résistance<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Le manifeste fédéraliste de Spinelli et Rossi, Ventotene 1941.

<sup>2</sup> D. Sidjanski, *L'Avenir fédéraliste de l'Europe. La Communauté européenne, des origines au traité de Maastricht*, Paris, Puf, 1993.

Après le Congrès de Montreux, c'est le Congrès de La Haye en 1948. Denis de Rougemont y est présent, il préside la Commission culturelle et il est le principal auteur de la résolution du Congrès de La Haye. Résolution qui contient la plupart des idées qui ont donné naissance à différentes formes d'union: le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, l'Association de libre-échange. Ces réalisations témoignent de l'influence des idées et des idéologies. Faut-il rappeler le rôle du manifeste communiste de Marx, le rôle par opposition de Proudhon qui avait écrit le principe fédératif à peu près à la même époque, et puis le rôle du manifeste à la fois de Ventotene et plus tard, de La Haye. Ce sont des preuves de la force des idées qui cheminent évidemment lentement, qui sont parfois déviées de leurs objectifs mais qui forment des idées-forces qui s'imposent peu à peu en développant la dialectique entre l'idée et l'action.

## II

Dans la deuxième partie, je voudrais examiner la problématique actuelle de la Communauté européenne, devenue Union européenne depuis 1993, en me posant la question de savoir dans quelle mesure elle est engagée sur la voie fédérale? A-t-elle des traits qui évoquent une certaine ressemblance avec les modèles fédéraux? Premièrement, on constate qu'elle est fondée par une association libre. Fait surprenant et extraordinaire, c'est qu'immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale, il se trouve des hommes qui partagent les convictions fédéralistes et qui, hommes politiques actifs, vont former une constellation qui donnera naissance aux Communautés européennes. Ce sont les Adenauer, de Gasperi et Schuman, la Troïka européenne. En s'inspirant des idées chrétiennes, ils ont la capacité d'influencer la politique et ce sont eux qui vont mettre en oeuvre les idées lancées par Churchill et Denis de Rougemont au Congrès de La Haye. La Communauté européenne naîtra de la convergence entre l'action de promotion de plus d'un millier d'hommes politiques, de penseurs réunis à La Haye et l'initiative d'un homme pragmatique, fonctionnaliste qu'est Jean Monnet. La rencontre de deux courants, l'un fonctionnaliste qui va s'apparenter au courant de mondialisation de la technique, rassemblant des hommes autour d'une entreprise et l'autre qui est un mouvement de pensée formalisé au Congrès de La Haye.

Le premier point est acquis: l'association doit être libre et, à l'exemple de la Suisse, elle doit dépasser le rapport amis et ennemis en se fondant sur l'égalité des pays et en particulier la France et l'Allemagne. Après la Première Guerre mondiale, l'idée des Français,



des Américains et des alliés était de contrôler l'Allemagne, de la garder sous tutelle, idée contre laquelle s'élèvent à la fois Hitler et d'autres mouvements politiques en Allemagne. Pour changer totalement l'esprit de la nouvelle Communauté, elle devait être fondée sur l'égalité. C'est ce qui s'est passé aussi en Suisse à la veille de la création de l'Etat fédéral à l'issue de la brève guerre heureusement sans trop de victimes, lorsque les vainqueurs ont reconnu les vaincus en tant que leurs égaux. Fait fondamental qui a permis d'éviter des conflits ultérieurs pour permettre de constituer une communauté durable. Ce n'est pas précisément ce qui se produit dans des régions de l'Europe de l'Est, de l'Europe du Sud-Est et en ex-Yougoslavie, en particulier.

Le respect effectif des principes démocratiques et des droits de l'homme est à la base de cette construction. Le Conseil de l'Europe les a exprimés dès 1949. Il était porteur de ces valeurs sur lesquelles la Communauté s'est fondée par la suite dans les années cinquante. La condition sine qua non pour devenir membre de cette Communauté, c'est que le pays qui s'engage dans la voie d'intégration doit respecter les droits de l'homme, doit être une démocratie et doit avoir aussi une économie de marché relativement proche des autres économies. C'est l'élément premier que l'on retrouve dans l'intégration européenne comme un préalable à l'admission en tant que membre à part entière. Lorsque l'Espagne a posé sa candidature sous Franco, sa demande d'adhésion n'a pas été retenue; la raison essentielle a été qu'à l'époque l'Espagne n'était pas un Etat démocratique. C'est la même question qui se posera maintenant à l'égard des pays qui ont présenté leur demande, qu'il s'agisse de la Pologne et d'autres pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale.

Un autre principe que la Communauté européenne a affirmé explicitement dans l'Acte Unique Européen et dans le traité de Maastricht est le principe de subsidiarité. Principe largement connu aussi bien dans l'Eglise que dans la politique en Suisse. On n'utilisait pas toujours le terme de subsidiarité, mais en fait, le système est fondé sur l'appréciation de la subsidiarité et la volonté de mettre en commun les domaines où les pouvoirs des pays pris séparément n'ont qu'une efficacité limitée. D'où la décision politique de les transférer à un niveau supérieur et d'en assurer l'exercice en commun: d'abord dans le domaine du charbon et de l'acier (CECA) puis en matière économique (CEE): union douanière, union économique et monétaire, la monnaie unique prévue pour 1999. Au-delà de l'économique à dimension politique apparaissent dès 1993 les problèmes de la politique extérieure et de la sécurité commune, voire de la défense ainsi que les questions des affaires intérieures et de l'harmonisation juridique (lutte contre la drogue, la criminalité internationale

Europol). Ainsi de proche en proche, une pierre après l'autre, s'édifie l'Union européenne.

Au départ, la Communauté s'est engagée dans une voie qui ne semblait pas correspondre fidèlement aux principes fédéralistes. On se souvient qu'à ses débuts, marquée par la méthode et par l'esprit français, elle s'est engagée dans la voie d'uniformisation: toute une série de règlements généraux, qui sont en fait des lois européennes, ont cherché à uniformiser les normes dans les secteurs économique et technique. Mais peu à peu, l'expérience aidant et du fait de la diversité et des tensions qui existaient à l'intérieur même de la Communauté, la Communauté a mis en œuvre la méthode fédéraliste. Dans l'Acte Unique Européen, la reconnaissance mutuelle est appliquée au sein du marché unique. Aujourd'hui tout ne doit pas être uniformisé, il suffit que l'un des pays ait reconnu un certain nombre de produits pour que les autres les acceptent. L'homologation est automatique.

A cela s'ajoute l'utilisation fréquente de la directive qui est une méthode plus souple: la directive définit les objectifs mais laisse les moyens au choix des Etats. D'où une certaine souplesse. De plus le concept de la différenciation prend une importance croissante dans la construction européenne. Ce sont des balbutiements d'un fédéralisme nouveau qui se cherche et qui souvent s'ignore. L'Union européenne fait du fédéralisme comme M. Jourdain fait de la prose. Elle pratique le fédéralisme sans le savoir. En effet, le pragmatisme a imposé certaines lois et certains principes fédéralistes.

Dès lors se pose aussi la question des institutions. Institutions parmi lesquelles l'équilibre de base consiste en une collaboration étroite entre la Commission qui devrait être autonome, indépendante à l'égard des Etats et le Conseil des ministres et le Conseil européen (composé des chefs d'Etat et de gouvernement) qui représentent les Etats membres. A propos de la Commission, on a évoqué souvent l'idée d'une bureaucratie gigantesque. Mais quel est en réalité le nombre de fonctionnaires dont dispose la Commission? On est quand même surpris de voir qu'il n'y a que 17 à 20 000 fonctionnaires dont environ un cinquième est constitué par des interprètes et des traducteurs. D'autre part, on se demande comment la Commission, avec un nombre de fonctionnaires équivalent à celui des fonctionnaires que l'on retrouve dans une grande ville française, anglaise ou allemande, peut-elle gérer une Communauté de 370 millions d'habitants, même si elle ne gère que certains secteurs? Il ne faut pas prendre pour réalité le mythe de la bureaucratie communautaire. En revanche, il faut comparer, c'est ce que nous avons fait dans les travaux à l'Université de Genève.

Aux côtés de ces deux «pouvoirs actifs» Conseil-Commission, l'évolution démocratique est en cours grâce à la présence de plus en plus marquée du Parlement européen. Formé de représentants des Parlements nationaux au début, une fois élu le Parlement européen a imposé progressivement son autorité naturelle. C'est à partir de 1987 et surtout dans le traité de Maastricht qu'il confirme son rôle dans la procédure de coopération avec les deux institutions qui décident et ouvre la voie à la codécision législative avec le Conseil des ministres. L'évolution a lieu en faveur des pouvoirs du Parlement européen qui va poser la question du double rôle du Conseil des ministres qui est à la fois un Conseil exécutif et un Conseil législatif. En effet, toutes les lois, tous les règlements de l'Union européenne sont adoptés en dernière instance par le Conseil des ministres. Il y a là une confusion des pouvoirs. D'où la difficulté à laquelle se heurte la volonté de transparence. Il n'y a pas de gouvernement trans-



parent: le Conseil fédéral, les gouvernements français, anglais, tous travaillent en cercle clos. Ce sont eux qui décident sans que les médias puissent pénétrer dans la salle du Conseil fédéral lorsque celui-ci décide. On a certes des bribes d'informations, voire quelques fuites. Le législatif, le Parlement, au contraire, représente l'ouverture, la transparence. Or comment concilier dans une institution, le Conseil, ces deux fonctions et, en même temps, vouloir la transparence. C'est un problème de plus qui se pose à l'avenir à l'Union européenne. Je propose de recourir à la séparation des pouvoirs en distinguant le Conseil exécutif du Conseil des Etats législatif.

Ce qui me paraît très important c'est que de plus en plus, et j'en veux pour témoin Jacques Delors, l'idée

fédéraliste s'impose. Dans ses écrits et des discours récents, Jacques Delors se réfère à l'exemple du fédéralisme suisse. Dans un discours prononcé en 1994, alors qu'il était encore en fonction, il mentionne l'exemple du fédéralisme suisse: c'est l'objectif qu'il faut poursuivre, ce n'est pas l'exemple allemand qui peut nourrir l'Union européenne par son expérience, c'est l'exemple suisse multinational et fédéraliste. Dans l'ensemble, il y a non seulement l'affirmation de la méthode communautaire conçue par Jean Monnet, mais il y a de plus en plus l'acceptation, explicite ou tacite, d'une pensée et d'une méthode fédéralistes et notamment la reconnaissance de la diversité des Etats membres. Personne ne peut soutenir aujourd'hui que la France, l'Allemagne ou l'Angleterre ainsi que les autres Etats membres, petits ou moyens, aient perdu leur personnalité dans l'Union européenne. Je crois même que l'on est souvent étonné de voir avec quelle vigueur ils affirment leur personnalité dans l'Union. C'est un élément d'équilibre fondamental et une garantie contre une globalisation sans limites. Le choix est entre l'Union ou l'américanisation.

En dehors de cette évolution un autre élément dynamique s'est développé que Denis de Rougemont avait prédit il y a longtemps: les régions. Des régions ont pu éclore et s'affirmer à l'intérieur de l'Union. Et chose curieuse, les régions se sont affirmées à la fois à l'intérieur des Etats et à l'intérieur de l'Union. Ce n'est pas l'Europe des Régions par opposition à la fédération européenne mais c'est l'Europe des Régions comme partie intégrante de la fédération européenne comme souhaitée par Denis de Rougemont. Il ne voyait pas une Europe uniquement fondée sur les régions, mais une Europe complexe à plusieurs niveaux que seul le fédéralisme est capable de gérer. C'est une des originalités de l'intégration européenne. La question se pose de comment associer ces régions au fonctionnement de la Communauté tout entière. Voilà quelques problèmes qui relèvent du fédéralisme.

L'Union européenne est fondée sur une communauté de droit où la Cour de justice a joué un rôle exceptionnel. C'est elle qui a confirmé la place des droits de l'homme et interprété la portée des différents principes dont celui de la reconnaissance mutuelle qui a été ensuite repris dans l'Acte Unique Européen. La Cour de justice a joué un rôle dynamique dans le processus d'intégration.

L'intégration informelle constitue une dimension originale de la Communauté européenne: les acteurs socio-économiques privés et publics déploient une intense activité dans l'espace communautaire dont la Communauté ne forme qu'un cadre. Hommes, entreprises, associations et réseaux d'organisations professionnelles font partie de

l'eurosphère. L'UNICE comme le Vorort est née sous l'impulsion du pouvoir supranational. Le Vorort a reçu des subsides du Conseil fédéral à ses débuts, le Conseil fédéral, comme la Commission européenne, préférant avoir un interlocuteur plutôt que les organisations patronales de différents cantons. Le Vorort remplit une fonction d'agrégation des intérêts qu'il défend devant le Conseil fédéral. Le processus est fort semblable dans la pratique de la Communauté européenne.

L'Union européenne en formation et en évolution est devenue un pôle d'attraction pour les pays méditerranéens et ceux en voie de développement, et surtout pour les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Pour ces pays, la priorité c'est l'adhésion à l'Union européenne dont les conditions sont définies par l'Union: le respect de la démocratie mais aussi la transition à l'économie de marché. Cette double transition est difficile pour ces pays qui n'étaient ni démocratiques, ni des économies de marché et qui doivent d'un coup se transformer, malgré le poids des structures et le poids des mentalités. En effet, dans l'«ancien régime» on n'apprenait pas à prendre des responsabilités, des risques; on a vécu dans un système clos où tout était garanti et imposé par les hauts dirigeants. L'élargissement constitue un changement majeur pour les nouveaux membres mais aussi pour l'Union. Au lieu d'avoir quinze pays membres, il y en aura vingt, vingt-cinq peut-être, demain ou après-demain. Peut-on continuer à fonctionner efficacement avec les institutions actuelles qui peinent à quinze? Comment réformer cette Communauté, c'est la responsabilité de la Conférence intergouvernementale (CIG) qui devrait conclure ses travaux au Conseil européen en juin 1997. La réforme ou l'approfondissement est un préalable à l'élargissement.

### III

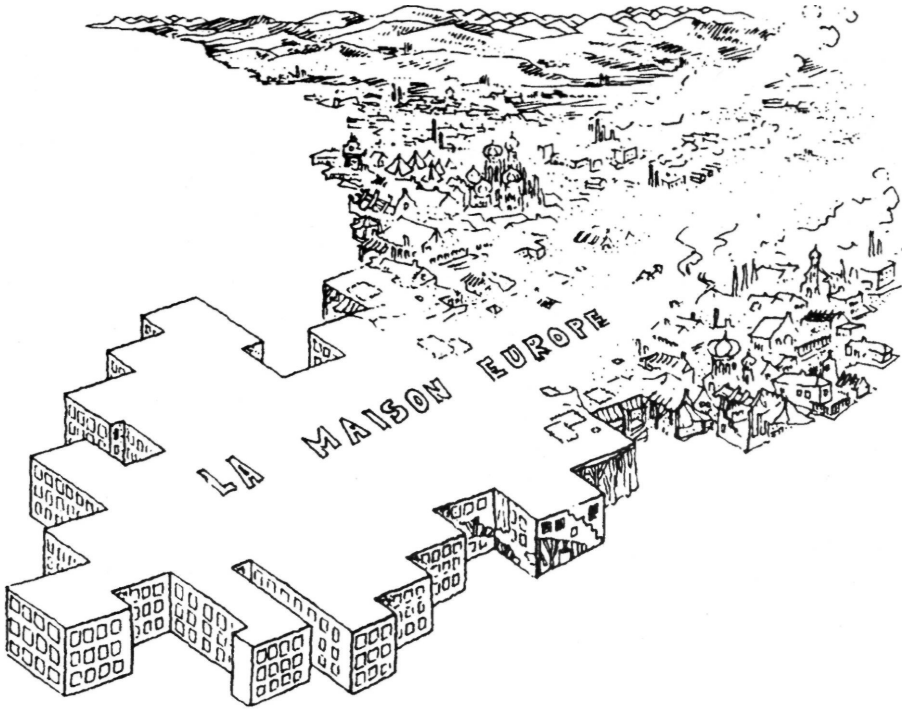
La sécurité est un problème aigu en Europe. De manière paradoxale, l'effondrement de l'empire soviétique a créé une grande instabilité. La Russie déstabilisée après la désintégration, confrontée aux conflits périphériques et à la guerre en Tchétchénie, secouée par des crises économiques et politiques est toujours en possession des armements puissants nucléaires, chimiques et biologiques. En outre, la tension persiste entre la Russie et l'Ukraine et la Communauté des Etats Indépendants (CEI) est loin de former une communauté réelle. Dans ces conditions, comment et jusqu'où élargir l'Union européenne, voire l'OTAN sans isoler la Russie et sans risquer de provoquer des réactions imprévisibles? C'est dans cette perspective que les liens avec la Russie et les pays de la CEI doivent être renforcés sous diverses formes: partenariat avec

l'Union européenne et l'OTAN, développement des activités de l'OSCE en matière de sécurité et de la Commission économique pour l'Europe dans le domaine de la coopération économique, deux organisations régionales complémentaires qui regroupent tous les pays européens ainsi que ceux de l'Amérique du Nord. De ce fait, elles offrent un cadre d'accueil pour une collaboration plus intense permettant d'éviter de nouvelles fractures.<sup>3</sup>

Les dangers pour la sécurité européenne ont éclaté au grand jour dans le conflit de l'ex-Yougoslavie. Le conflit est une épreuve pour l'Europe et pour nous tous. Les droits et la dignité de l'homme ont été foulés aux pieds tandis qu'à la place d'une Yougoslavie multinationale se sont érigés des Etats-Nations qui ont pour ambition de devenir homogènes, ethniquement et nationalement purs à l'opposé des principes de tolérance et de respect des communautés minoritaires. La source de ce conflit serait, selon certains historiens et politologues, à rechercher dans la fracture culturelle entre l'Occident romain et l'Orient orthodoxe dont l'épicentre se situerait en Bosnie. Cette interprétation vaudrait également pour l'opposition entre Croates et Serbes. Elle n'a qu'un défaut: elle néglige l'essentiel qu'est la culture européenne issue de la Grèce antique, de Jérusalem, du christianisme et des contributions de nombreuses cultures extérieures. C'est oublier les valeurs européennes qui, bien que peu respectées dans cette région, méritent d'y renaître: le respect de l'autre et la tolérance, au premier chef.

Cette tragédie au cœur de l'Europe est un avertissement. En effet, une contagion n'est pas à exclure, d'autant plus que les revendications violentes au Pays basque, en Corse ou en Irlande du Nord au sein même de l'Union européenne ont une certaine parenté avec l'explosion nationaliste extrême en ex-Yougoslavie. D'autres tensions latentes ou actuelles existent dans les pays de la CEE mais aussi en Bulgarie avec la communauté turque ainsi qu'entre la Hongrie et la Roumanie ou la Slovaquie où vivent des communautés hongroises. Doit-on dès lors se résigner à la guerre des cultures et des civilisations qu'annonce Samuel Huntington ? Peut-on opposer Byzance à Rome, Athènes à Jérusalem, la culture de l'Europe occidentale à la culture russe qui, toutes à des

<sup>3</sup> D. Sidjanski, la Commission économique pour l'Europe à l'âge de la mutation, New York-Genève, Nations Unies, à paraître en sept. 1997.



degrés divers, sont à l'origine de la culture européenne qu'elles continuent à enrichir? Je crois qu'il faut rejeter cette démarche qui vise à fragmenter au lieu d'unir et qui recrée des frontières culturelles pour justifier ou expliquer les conflits actuels.

Dans ma conclusion, je voudrais reprendre la distinction d'Emile Durkheim entre deux grandes tendances: la division du travail fondée sur les échanges qui crée la solidarité par l'interdépendance et l'affinité par similitude qui est à l'origine de l'identité nationale. L'une coïncide avec la mondialisation tandis que l'autre exprime une quête d'identité nationale ou régionale. Face à la menace d'uniformisation se dresse la volonté de se singulariser, d'affirmer une personnalité distincte. Deux tendances à orientations opposées — l'une «rationnelle» et l'autre «affective» — qui ne peuvent être gérées, voire conciliées que par la méthode et l'approche fédéralistes selon les principes déjà énoncés. De manière surprenante, les nouvelles possibilités ouvertes par les micro-ordinateurs et les réseaux flexibles, en facilitant la gestion de la diversité et de la complexité des sociétés actuelles, apportent leur soutien à la démarche originale du fédéralisme et du fédéralisme européen en voie de formation.

En filigrane de cet exposé se profile l'importance de l'idée et de l'action. Au manifeste communiste de Marx à influence néfaste s'oppose le manifeste fédéraliste de Proudhon qui inspire le mouvement d'union en Europe. Le fédéralisme européen est notre avenir. C'est aussi le message de l'expérience suisse que Denis de Rougemont a contribué à diffuser tout en lui donnant une portée générale inspirée par des valeurs fondamentales. Certes, la Suisse ne participe pas officiellement à l'Union européenne mais nombreux sont les Suisses qui, suivant l'exemple de Denis de Rougemont, sont engagés à titre personnel en faveur des idées et des réalisations européennes. Dans un ouvrage collectif récent intitulé «L'Union européenne à la lumière du fédéralisme suisse»<sup>4</sup> nous avons organisé une confrontation fructueuse entre spécialistes de l'Union européenne et spécialistes de la politique suisse. C'est un exemple de la contribution de l'expérience suisse à l'édification de la fédération européenne. Mais il nous incombe de renforcer notre participation dans la voie ouverte par Denis de Rougemont. Grâce à la participation d'hommes de science, de responsables politiques et économiques, d'associations et surtout de jeunes à cet effort commun qui un jour, que je souhaite aussi proche que possible, aboutira à la pleine participation de la Suisse à l'Union européenne.

<sup>4</sup> Colloque Latsis 1995, publié par l'Institut européen de l'Université de Genève, Georg Ed., 1996.